

Commune de ROULANS

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 19 juin 2003

Etaients présents : Tous les conseillers municipaux, sauf DORBON Cécile qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique et MICHEL Sylvie.

ORDRE DU JOUR

CONTOURNEMENT DE ROULANS

Le Maire rappelle que la commune s'était opposée au projet passant entre le Collège et le Centre d'insémination et proche de zones résidentielles. Le conseil municipal et une grande partie de la population avaient exprimé fermement leur désaccord.

Le Département, tenant compte de ces revendications, a désigné le Cabinet Ingédia pour de nouvelles études de faisabilité. Les résultats ont été développés lors de deux réunions : à Roulans le 4 mars et à Pouligney le 28 mars.

Les tracés de nouvelles variantes venant de nous parvenir, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se positionner sur un des 4 fuseaux proposés, afin de clore la révision du plan local d'urbanisme, en suspens depuis plusieurs mois faute de précisions sur le tracé :

Après discussions, l'assemblée à l'unanimité, décide de retenir sans hésitations :

● **la variante Nord A 2** (voir plan ci-joint) qui débute avec un rond point entre la Station Total et la 1^{ère} maison des Trouillets à gauche – emprunte le chemin de la Gratotte pour ensuite partir sur Vennans (longeant la forêt roulanaise) avant d'arriver à Pouligney.

Ce tracé répond en effet aux deux vœux de la Commune : épargner les zones résidentielles et éviter autant que possible la destruction de la forêt communale. Le Conseil s'attachera toutefois à préserver les propriétés situées aux Trouillets, à proximité du rond point d'accès.

S'il est le moins coûteux des 4 variantes présentées, ce fuseau fait ressortir un coût d'opération dépassant l'enveloppe initialement réservée à ce programme et le Conseil Général précise qu'il lui sera nécessaire au préalable de rechercher des financements complémentaires auprès de l'Etat et de la Région.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe que pour les motifs rappelés ci-dessus plusieurs mois se sont écoulés depuis le 1^{er} bilan de la concertation (13/12/01) et qu'il convient à présent de la clore définitivement.

Aucune observation n'ayant été émise depuis le 13/12/01, le conseil municipal :

- prend acte du contenu de la concertation et du bilan qui en a été tiré,
- estime que la concertation n'a pas eu pour effet de modifier le contenu du projet de PLU tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de PLU de la Commune de ROULANS,
- précise que ce projet sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées,
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement concernés,
 - aux présidents des chambres consulaires,
 - à l'Institut National des appellations d'origine contrôlée (INAO).
- adopte le calendrier d'achèvement de la révision comme suit :
- 15/07/03 consultation par tous les services,
 - 30/10/03 retour de la consultation,

 - 15/11/03 nomination d'un commissaire-enquêteur,
 - 30/12/03 arrêté de mise à enquête publique,
 - 20/01/04 début de l'enquête publique,
 - 20/02/04 fin de l'enquête publique,
 - 21/03/04 fin et approbation définitive

DECHETTERIE DE ROULANS

Le Maire donne compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à ce sujet le 13 juin avec les représentants du SYBERT, réunion qui avait pour but de présenter à la commune les premiers plans de la déchetterie. Plusieurs points ont pu être arrêtés :

- 1 Le plan de masse présenté n'appelle pas d'observations,
- 2 La réalisation du chemin d'accès sera à la charge du SYBERT et deviendra communal, après réception,
- 3 Ce chemin devra permettre le passage sur la surface non utilisée (derrière la déchetterie)
- 4 Comme convenu, le bornage de la parcelle concernée sera à la charge de la commune dès réception du plan définitif

Ouverture prévue : fin d'année 2003 en demi temps avec celle d'Epeugney.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée adopte à l'unanimité ces différents points.

AIDE AUX INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Facturation des dossiers

Le Maire expose que, jusqu'alors, l'ONF assurait traditionnellement le montage et le suivi des dossiers de subvention sur les investissements communaux en forêt, prestations pourtant non prévues dans le cadre du régime forestier.

Or, la constitution des dossiers relève aujourd'hui d'une véritable mission d'expertise qui engage l'établissement et a bien entendu un coût. Aussi, à partir de 2002, l'ONF a mis en place une tarification :

- montage du dossier : forfait de 400 € ht,
- suivi du dossier : forfait de 200 € ht.

Après débats, l'assemblée accepte la prise en charge de ces frais pour les travaux de conversion en forêt de ROULANS et mandate le Maire pour la signature du devis correspondant d'un montant de 600 € ht.

CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET

Le Maire expose la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC (association pour l'écocertification forestière comtoise) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, négociants et consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC dont il a pris connaissance auprès de l'Association Départementale des Communes forestières du Doubs,
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- de s'engager à honorer une cotisation annuelle. Pour l'année 2003, le coût sera de 0,05 euro/hectare (soit 12,66 euros)

PROJETS DE TRAVAUX

Le Maire rappelle que les Chantiers Départementaux réalisent à moindre coût des travaux de voirie et de bâtiment avec pour mission de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficulté : une convention fixe le coût de la main d'œuvre – les matériaux sont à la charge du donneur d'ouvrage.

Aussi, il propose à l'Assemblée de recourir à cette structure pour des prestations difficilement réalisables par les services communaux (importante manutention). Très sollicités, les chantiers d'insertion ont toutefois accepté l'établissement de deux offres pour :

- | | | |
|---|-------|--------------------|
| ● Remise en état des escaliers du Cotard | | Coût M.O. : 2340 € |
| ● Réfection du mur du plateau Eps rue du Cotard | | Coût M.O. : 2600 € |

Après débats, l'assemblée :

- accepte de confier à cette société la réfection du mur du plateau EPS rue du Cotard pour un coût de 2600 E Ht,
- mandate le Maire pour la signature de la convention correspondante,
- décide de ne pas donner suite au projet de remise en état des escaliers du Cotard, considérant que ce passage est trop peu fréquenté.

Un troisième devis avait été demandé pour l'échange des filets de football du terrain Clos Garin (coût 2600 €). Or, lors d'une récente réunion avec le Club, il a été décidé que ces travaux seraient réalisés grâce au bénévolat : foot + commune. Plusieurs conseillers municipaux sont prêts à s'y associer de préférence le samedi matin.

VENTE DE TERRAIN A M. MICHAUD

Comme convenu lors de la dernière session, plusieurs conseillers municipaux se sont rendus sur place rue de l'Eglise. Cette affaire venant d'être confié au Tribunal, le Maire suggère toutefois d'attendre le jugement avant de prendre position. L'assemblée adopte cette proposition.

CONTRAT TEMPS LIBRE ET ENFANCE

Exercice 2003

Dans le cadre du contrat temps libre signé le 17/12/1999, le Maire rappelle que l'association Familles Rurales Le Trèfle gère les actions enfance/jeunesse mises à disposition des familles adhérentes et ressortissantes prioritairement des communes signataires du contrat temps libre. Conformément aux termes de ce contrat, la Commune de ROULANS perçoit les participations du SIVU des Combottes et de la Commune de Fourbanne, ainsi que la participation contrat temps libre émanant de la CAF, participations qu'elle a en charge de reverser à l'association Le Trèfle. Aussi, le Maire informe l'assemblée que le montant des participations pour 2003 a été fixé comme suit :

- Commune de Roulans	32 767,53 € - 214 940,89 F
- Sivu des Combottes	16 544,14 €
- Commune de Fourbanne	137,40 €

Après débats, le conseil municipal :

- accepte le paiement de la participation de la Commune de ROULANS pour 2003 à hauteur de 4555,63 € qui sera ensuite répartie sur les communes du SIVOS (article 65738) au prorata du nombre d'habitants,
- accepte de percevoir la participation de la commune de Fourbanne 137,40 € et du Sivu des Combottes :
16 544,14 € et s'engage à les reverser à l'association Le Trèfle (art. 65738),
- accepte de percevoir le montant de la prestation 2003 – contrat temps libre émanant de la CAF soit
32 767,53 € et s'engage à la reverser à l'association Le Trèfle (art. 65738),

- précise que les subventions prévues à l'article 65738 d'un total de 68 142 € se décomposent ainsi :

- Association Le Trèfle	54 017 €
- Familles Rurales	8 225 € (pour ludothèque)
- Ass. Parents d'élèves	5300 € (pour piscine)
- Commune Chatillon	600 € (pour théâtre)

- Pour le contrat temps libre : accepte la signature de l'avenant relatif à l'exercice 2003 ainsi que de toutes pièces s'y rapportant,

Pour la ludothèque : accepte :

- la signature de la convention relative à l'exercice 2003, et de toutes pièces s'y rapportant,
- confirme que le montant de la location de la salle communale à Familles Rurales pour cette activité s'élève 2287 €/an (15001,74 F) depuis le 01/01/2002.
- mandate le Maire pour la signature de l'ensemble des documents relatifs à l'exercice 2003 :
contrat temps
libre et ludothèque.

ACHAT CLIMATISATION

La canicule sévissant, le Maire suggère l'achat d'une climatisation pour les bureaux de la mairie (secrétariat, salle de mariage ...) pour un coût de 649 € ht. Après discussions, le Conseil donne son accord pour cet achat. Toutefois, l'appareil ayant été testé après la séance et l'expérience n'étant pas concluante, le Maire a décidé de ne pas procéder à cette acquisition malgré l'aval du Conseil.

ATTRIBUTION DE TRAVAUX

Réfection Rue de la Charrière

Le Maire informe que l'ouverture des plis, par la commission adhoc, a eu lieu le 17 juin

dernier. L'Entreprise TTT de Chalezeule, moins disante, a été retenue pour un coût de :191 321 € ht – 228 821 € ttc

qui comprend l'ensemble des prestations : assainissement – traitement amiante et voirie (230060 € prévus au budget). Démarrage des travaux : Septembre 2003.

Trottoirs Rue du Collège

Après présentation des différents devis proposés, le Conseil décide de retenir la proposition moins-disante de la Sté SBM pour 8308 € ht – 9936 € ttc (au budget : 13900 €).

ACQUISITION DE PETIT MATERIEL

L'assemblée décide à l'unanimité de donner suite à la proposition de Michel LABOURIER, 1^{er} adjoint pour l'achat d'un réfrigérateur à 850 € ttc (pour équiper la salle de mairie 1^{er} étage).

Compte tenu le caractère de durabilité de ce matériel, l'assemblée :

- demande son inscription en section d'investissement – article 2188,
- modifie le budget primitif 2003 afin d'y inscrire cette dépense – 850 € sur cet article ; dépense financée par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (articles 021 et 023).

Est également accepté l'achat de projecteurs à Monsieur BRIE pour 183 € (à porter en section de fonctionnement – article 60632)

SUBVENTION NOEL DES ENFANTS

Le Maire expose que, eu égard aux prévisions de dépenses, le Comité Local d'Animation de ROULANS sollicite une subvention complémentaire de 318 € pour l'organisation du Noël des enfants 2003, soit au total 1070 € qui se décomposent ainsi : animateur/magicien : 550 € - Friandises : 380 € - Boissons 140 €.

A l'unanimité, l'Assemblée :

- accepte cette prise en charge.
- modifie le budget primitif 2003 afin d'y porter la somme supplémentaire de 318 € à l'article 6574 ; dépense financée par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

INFORMATIONS DU MAIRE

A/ Réunion CCVA – Redevance Ordures Ménagères 2003

Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 3 juin et a notamment communiqué les tarifs 2003 de la redevance OM : facturation sur la base du nombre de personnes au foyer :- Part fixe de 26 € par foyer + Part fixe par personne de 41,73 € - tarif dégressif à partir de 3 personnes.

Les factures vont parvenir aux contribuables très prochainement.

B/ Enquête publique – Expropriation Lotissement Champonot

L'enquête se termine ce vendredi 20 juin – aucune observation n'a été formulée pour l'instant.

C/ « Maison des Services »

Point sur les contacts : 4 architectes et 3 organismes pour une mission de coordination d'opération ont été contactés à ce jour. Propositions à venir. Une société conseille une réalisation en RC et l'étude se portera sur la réalisation des 800 m2 de plain pied.

D/ **Assainissement de la Vallée**

Compte-rendu Réunion du 16 juin à ROCHE : aucune décision n'a pu être prise ; vote reporté fin juin.

Le Maire,

A. JACQUOT

RAJOUTER DCM GRUX